

Léopoldville, le 15.4.60

N° 801329

Ministère de l'Enseignement USA
le 22 AVR. 1960
Document n° 8144
ser 2054
fonds per n° 01111111
19

Transmis copie à :

- Provens Lée - Coq - Bukavu
D'ville - Lubumburg
- Provens Uss. ✓

Objet : statistiques scolaires.

ASTRIDA



13173

Monsieur le Directeur Provincial
de l'Enseignement

Léopoldville.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à vos lettres n° 600/198 du 14.1.1960 et 600/60077 du 27.2.60 et subsidiairement à ma circulaire n° 82/60078 du 12.3.60, j'ai l'honneur de vous préciser que les statistiques relatives aux écoles subsidiaires et non subsidiaires ont été établies par mes services sur la base de la situation au 1er jour après la rentrée et que par conséquent, il ne s'impose pas d'établir les statistiques sur la base des rapports annuels 1959-1960.

Comme pour les écoles secondaires, à partir de la rentrée de septembre 1960, il vous appartient de faire établir par vos services les statistiques scolaires de l'enseignement primaire, primaire, normal et ménager, tant officiel et officiel congréganiste que subsidiaire et non subsidiaire, sur la base de la situation au 1er octobre ainsi que vous le préciserez une circulaire de coordination, qui vous parviendra sous peu.

Ces statistiques seront présentées sous la même forme que celles de la rentrée de septembre 1959 et devront me parvenir, en 50 exemplaires le 15 novembre au plus tard.

LE DIRECTEUR GENERAL L.G.I.

St/- R. CHENET M.

attendu
intéressant
à un pas
pauvre de
l'us

N° 80/11339.-

Objet : Statistiques scolaires -
Rapports à la rentrée
scolaire 60-61.

- - - - -

- Copie pour information à
- Monsieur le Résident Général du
Ruanda-Urundi à USUMBURA.
 - Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Katanga à E'VILLE.
 - Progen (tous)
 - B.E.C. + B.E.P.

Directions Ecoles toutes,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans un but d'uniformisation, et vu l'intérêt que présentent des statistiques établies à une date fixe, j'ai décidé que les rapports de situation à la rentrée scolaire, y compris les statistiques qu'ils contiennent, seront dorénavant établis à la date du 1er octobre.

Si, pour une raison quelconque, une école ne s'ouvrait qu'après cette date, le rapport de situation serait dressé au quinzième jour après la rentrée.

La présente circulaire remplace sur ce point les instructions données par les lettres n°81/29753 du 7 septembre 1956, 821/10936 du 3 avril 1958 et n°812/006020 du 27 février 1960.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL, ff., R. SCHEPMANS.
sé/ R. SCHEPMANS.

Léopoldville, le 16.4.60

N°80/11339

Objet: Statistiques scolaires -
Rapports à la rentrée
scolaire 60-61.

Copie pour information à
-Monsieur le Résident Général du
Ruanda-Urundi à USUMBURA.
-Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Katanga à E'VILLE.
-Progou (tous)
-B.E.C. + B.E.P.

Directions Ecoles toutes,

J'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance que, dans un but d'uniformisation, et vu l'intérêt que pré-
sentent des statistiques établies à une date fixe, j'ai décidé que
les rapports de situation à la rentrée scolaire, y compris les
statistiques qu'ils contiennent, seront dorénavant établis à la
date du 1er octobre.

Si, pour une raison quelconque, une éco-
le ne s'ouvrait qu'après cette date, le rapport de situation serai
dressé au quinzième jour après la rentrée.

La présente circulaire remplace sur ce
point les instructions données par les lettres n°81/29753 du 7
septembre 1956, 821/10936 du 3 avril 1958 et n°812/006020 du 27
février 1960.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL
LE DIRECTEUR GENERAL, ff., R. SCHEPMANS

R. Schepmans

*à transmettre
Tous les
Associations intérieures*

✓